
Don de la commune de Gisors (Eure) issu de la vente des objets de culte, lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la commune de Gisors (Eure) issu de la vente des objets de culte, lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 251;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21441_t1_0251_0000_10

Fichier pdf généré le 04/10/2019

les glorieux monuments dans cette auguste enceinte. Pères de la patrie, recevés le serment sacré de nos cœurs, et celui de braver les dangers et la mort pour le soutenir, avec le bouillant courage des héros de la liberté.

LAGENTIE.

District de Montauban, département du Lot.

LE PRÉSIDENT (110) : Jeunes citoyens, la Convention nationale a vu avec la plus grande satisfaction les progrès que vous avez faits dans l'art militaire depuis que vous êtes réunis au champs de Mars sous les étendards de la patrie; elle a appris avec beaucoup de plaisir que, déjà à la hauteur des vrais principes, vous réunissez, à la valeur qui doit caractériser les vrais soldats, l'amour de la discipline, qui est le caractère des vrais républicains.

L'intempérie de la saison ne vous permettant plus de vous livrer aux exercices militaires, vous allez retourner dans vos foyers. A votre arrivée, vos familles vont vous serrer dans leurs bras, vos jeunes camarades vont vous entourer. Dites-leur ce que vous avez vu, ce que vous avez entendu; inspirez-leur l'amour de la liberté, de l'égalité qui brûle dans vos âmes. Bientôt vous serez les défenseurs de ces deux divinités tutélaires du genre humain; devenez-en sur-le-champ les apôtres, et que toutes vos paroles, vos actions, annoncent votre haine contre la tyrannie monarchique qui a pesé si longtemps sur vos pères, et contre tous les préjugés qui se liguait avec elle, étouffaient la raison et rendaient le genre humain malheureux.

La Convention nationale vous admet aux honneurs de la séance.

Les élèves défilent au milieu des applaudissements.

29

Le comité de bienfaisance de la section du Bonnet-Rouge [Paris] demande que l'arriéré qui est dû sur les secours déjà décrétés pour les indigens soit promptement remboursé, et qu'il soit donné plus d'extension aux secours si nécessaires et qu'ils puissent contenter les besoins et n'éprouvent aucun retard.

Renvoyé au comité des Secours publics pour en faire un rapport dans le plus bref délai (111).

(110) *Moniteur*, XXII, 391. *Bull.*, 10 brum.; *M. U.*, XLV, 182.

(111) *P.-V.*, XLVIII, 132. Crassous, rapporteur selon C^r II 21, p. 20. *J. Fr.*, n° 766; *J. Perlet*, n° 769; *F. de la Républ.*, n° 41; *M. U.*, XLV, 185.

30

Les citoyens de la commune de Cuisery, district de Louhans, département de Saône-et-Loire, donnent à la patrie la somme de 1218 L 5 s pour la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (112).

31

Des ouvriers d'un atelier d'armes demandent que leur salaire soit augmenté et qu'il soit payé même aux malades.

Renvoyé aux comités de Salut public et des Finances réunis (113).

32

Des députés de la commune de Gisors [Eure] remettent sur le bureau les dons pour les défenseurs de la patrie, provenant de la vente que la commune a faite d'objets consacrés ci-devant au culte.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité des Inspecteurs de la salle (114).

33

Le citoyen Garran, l'un des députés [de Gisors, Eure], réclame un passe-port, attendu qu'il a perdu son porte-feuille.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (115).

[*Le citoyen Garran au président de la Convention nationale, Paris, le 10 brumaire an III*] (116)

Liberté, Égalité fraternité ou la mort.

Citoÿen

Ge suis venu le huit du present a porté aux nont de la commune de Gisort faire un dont patriotique de deux habit, deux vestes, deux gilet quatre culot size pair de bas, vins paire

(112) *P.-V.*, XLVIII, 132. C 322, pl. 1366, p. 11, minute de la main de Beauchamp. Mention marginale de la remise du don.

(113) *P.-V.*, XLVIII, 132. *J. Fr.*, n° 766.

(114) *P.-V.*, XLVIII, 132-33. Voir ci-dessus *Archiv. Parlement.*, 10 brum., n° 11.

(115) *P.-V.*, XLVIII, 133.

(116) C 323, pl. 1378, p. 24.